

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****SEANCE DU 30 MARS 2023****OBJET : Approbation du compte administratif 2022**

Nombre de membres du Comité Syndical : 22 représentant 22 voix  
Nombre de membres en exercice : 22 représentant 22 voix  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14 représentant 14 voix

**N° : 011/2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles

Il examine le point n°3 de l'ordre du jour, visé en objet.

Monsieur Bernard de BOISGELIN, préside

**DELEGUES DES COMMUNAUTES DE COMMUNES****ETAIENT PRESENTS :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

G FABRE – O HOFFMANN – J PAUL – F PERO – E AUDIBERT – C DELZERS – G FERRANTE – JL LAUMAILLER – P TONARELLI

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

H PHILIBERT – B DE BOISGELIN – N BREMOND – L MEAUME – C GHINAMO

Le compte administratif 2022 fait état des résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice (2021)	Affectation	Mouvements recettes 2022	Mouvements dépenses 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
INVESTISSEMENT	119 903,59		233 202,66	148 121,99	85 080,67	204 984,26
FONCTIONNEMENT	194 728,49	0,00	1 081 131,49	1 033 251,84	47 879,65	242 608,14
TOTAL	314 632,08	0,00	1 314 334,15	1 181 373,83	132 960,32	447 592,40

Le président transmet la présidence au vice-président et quitte ensuite l'assemblée au moment du vote.

Oui l'exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'ensemble les pièces du dossier,

Vu la note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles annexée au compte administratif de l'exercice 2022 imposée par l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)

Vu le compte administratif 2022 du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon.

## **LE COMITE SYNDICAL**

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

#### **Décide à l'unanimité de :**

- Donner acte de la présentation faite du compte administratif, tel qu'il vient d'être présenté,
- Constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits,

**Le Vice-Président du Syndicat Mixte**



**Bernard de BOISGELIN**